

Message no 113 du Conseil communal au Conseil général

Objet	Budgets 2021 – Budget de fonctionnement et budget des investissements – Présentation et approbation
--------------	--

A. INTRODUCTION

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message no 113 concernant le budget de fonctionnement et le budget des investissements 2021.

Le budget de fonctionnement 2021 présente un déficit de 644 210 francs.

Malgré des coupes dans la majorité des postes budgétaires, l'équilibre n'a pas été possible.

Le budget tient compte d'un ralentissement des revenus dû à la crise économique induite par la pandémie de la Covid-19; il comprend également les baisses fiscales pour les personnes physiques votées par le Grand Conseil et les conséquences de l'introduction de la réforme fiscale des entreprises. Cette réforme a été introduite au 1^{er} janvier 2020. Toutefois pour le budget 2021, il s'agit encore d'une estimation car les avis de taxations de l'année fiscale 2020 issus de ladite réforme seront établis dans le courant de l'année 2021.

En parallèle, le budget affiche une progression des charges de fonctionnement qui découle de l'augmentation des participations aux associations de communes, des amortissements financés par un prélèvement aux réserves et de l'ajustement de l'effectif du personnel afin de faire face au développement des tâches communales.

S'agissant du budget des investissements, il s'inscrit dans la continuité des investissements importants à réaliser. Des investissements qui visent également à soutenir l'économie dans un contexte fragilisé.

Les budgets 2020 devaient être les derniers budgets à être présentés selon les normes du modèle de compte harmonisé 1 (MCH1) découlant de la réglementation de la loi sur les communes (LCo). La nouvelle législation (loi du 22 mars 2018 sur les finances communales, LFCo) définissant l'introduction de MCH2 pour les collectivités publiques locales du canton entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2021. Le budget 2021 aurait dû être le premier présenté avec les nouvelles normes. Toutefois, le Conseil d'Etat a adopté, le 16 juin 2020, une ordonnance qui autorise l'entrée en vigueur de la nouvelle législation (LFCo et OFCo) au 1^{er} janvier 2022. Le Conseil communal a choisi, dès lors, de repousser l'entrée en vigueur de la nouvelle loi au 1^{er} janvier 2022.

Les principaux résultats des budgets 2021 sont les suivants:

1. Budget de fonctionnement

- ✓ Le budget prévoit une perte de 644 210 francs pour un total de charges de 49 415 850 francs et un total de revenus de 48 771 640 francs;
- ✓ Une augmentation des charges nettes par rapport au budget 2020 de 4.55%, soit 1 827 420 francs;
- ✓ Une augmentation des revenus nets par rapport au budget 2020 de 2.53% soit 1 021 220 francs. Les estimations des revenus fiscaux tiennent compte des éléments suivants:
 - mise en œuvre de la réforme fiscale des entreprises,
 - effets financiers liés à la COVID-19,
 - effets de la mise en œuvre de la modification de la loi sur les impôts cantonaux.Un total d'impôts représentant le 69.2% du total des revenus, sans les imputations internes et les prélèvements aux réserves (69.1% au budget 2020 et 68.9% aux comptes 2019);
- ✓ La population au 31.12.2019 de 7216 est la base de référence pour le calcul des charges liées (6971 au 31.12.2018);
- ✓ Les taux de couverture des tâches environnementales sont les suivants :
 - Eau: 100% avec un amortissement financier de 101 120 francs,
 - Epuration: 100% avec un amortissement financier de 514 690 francs,
 - Gestion des déchets: 87,54% (ordures ménagères 124.76%/déchetterie 71.14%).
- ✓ Le montant des amortissements obligatoires s'élève à 2 254 680 francs contre 2 226 160 francs au budget 2020;
- ✓ Un prélèvement de 2 465 000 francs est prévu aux réserves véhicules, infrastructures sportives et réseau routier pour le financement de plusieurs investissements (nouveaux et reports);
- ✓ Le budget de fonctionnement tient compte des modifications décidées par le Conseil communal le 12 octobre 2020. A titre indicatif, le budget de fonctionnement présentait un excédent de charges de 1 700 917 francs lors de la 1^{ère} lecture contre 363 844 francs en 2019.

2. Budget des investissements

Le budget prévoit des dépenses d'investissements brutes de 28 266 550 francs, ainsi que des recettes d'investissements brutes de 8 958 940 francs, soit un volume d'investissements nets de 19 307 610 francs, répartis dans les catégories suivantes

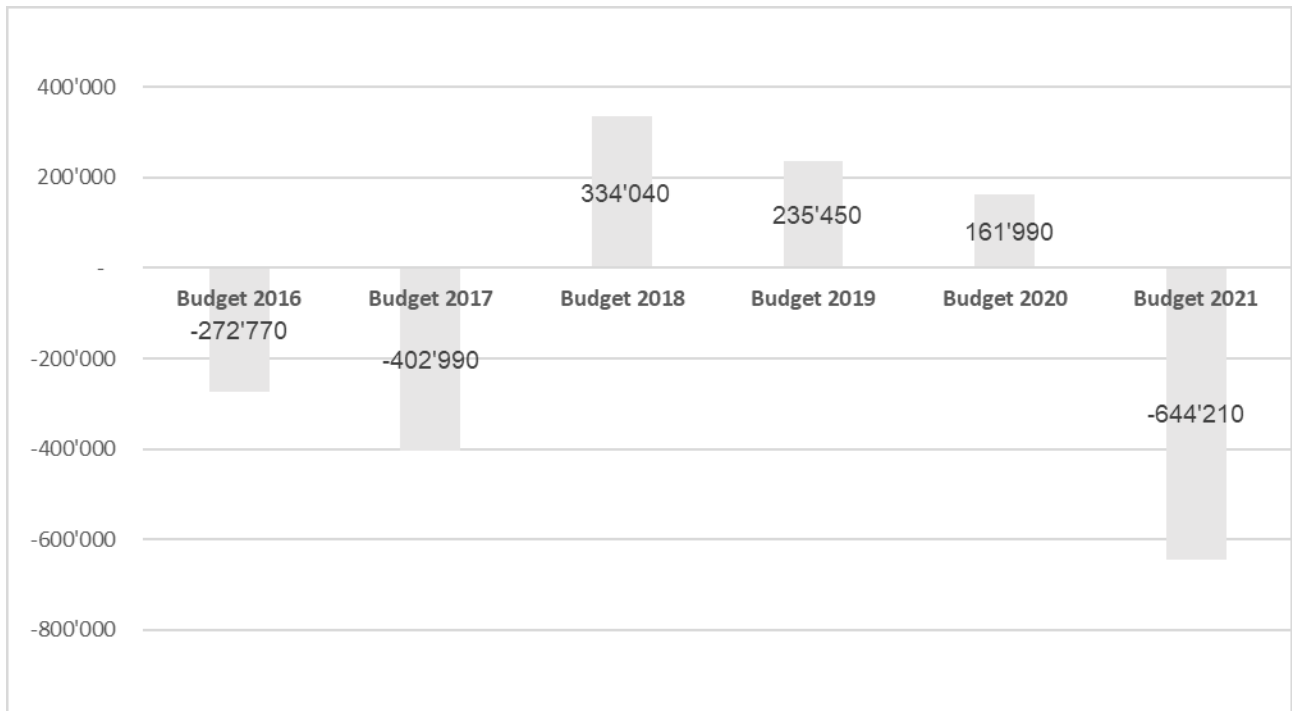
- ✓ Catégorie I (crédits déjà votés par le Conseil général): 16 496 550 francs de report de dépenses brutes pour les travaux en cours et 8 942 940 francs de report de recettes brutes, soit au net 7 553 610 francs;
- ✓ Catégorie II (nouveaux investissements bruts: Messages no 114 à 123): les dépenses s'élèvent à 1 305 000 francs et les recettes brutes à 16 000 francs, soit au net 1 289 000 francs;
- ✓ Catégorie III (dépenses d'intention): les dépenses brutes sont estimées à 10 465 000 francs et il n'y a aucune recette brute, soit un montant de dépenses nettes d'intention de 10 465 000 francs.

La marge d'autofinancement s'élève à 2 226 280 francs (2 960 590 francs au budget 2020). Le financement des investissements par des emprunts bancaires se monte à 17 081 330 francs. Le degré d'autofinancement des investissements est de 11.5% (pour rappel, celui du budget 2020: 16%).

B. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

1. Evolution du résultat

Après trois années consécutives de budget équilibré, le budget 2021 est déficitaire.



2. Evolution des charges et revenus bruts

Les charges 2021 augmentent de 3 757 750 francs, soit de 8.23% par rapport au budget 2020 alors que les revenus augmentent de 2 951 550 francs, soit de 6.44%.

Budget de fonctionnement	Budget 2021	Budget 2019	Ecart en francs	Ecart en %	Comptes 2019
Revenus	48'771'640	45'820'090	2'951'550	6.44	50'222'624.54
Charges	49'415'850	45'658'100	3'757'750	8.23	45'462'010.50
Perte/Bénéfice	-644'210	161'990	-806'200		4'760'614.04

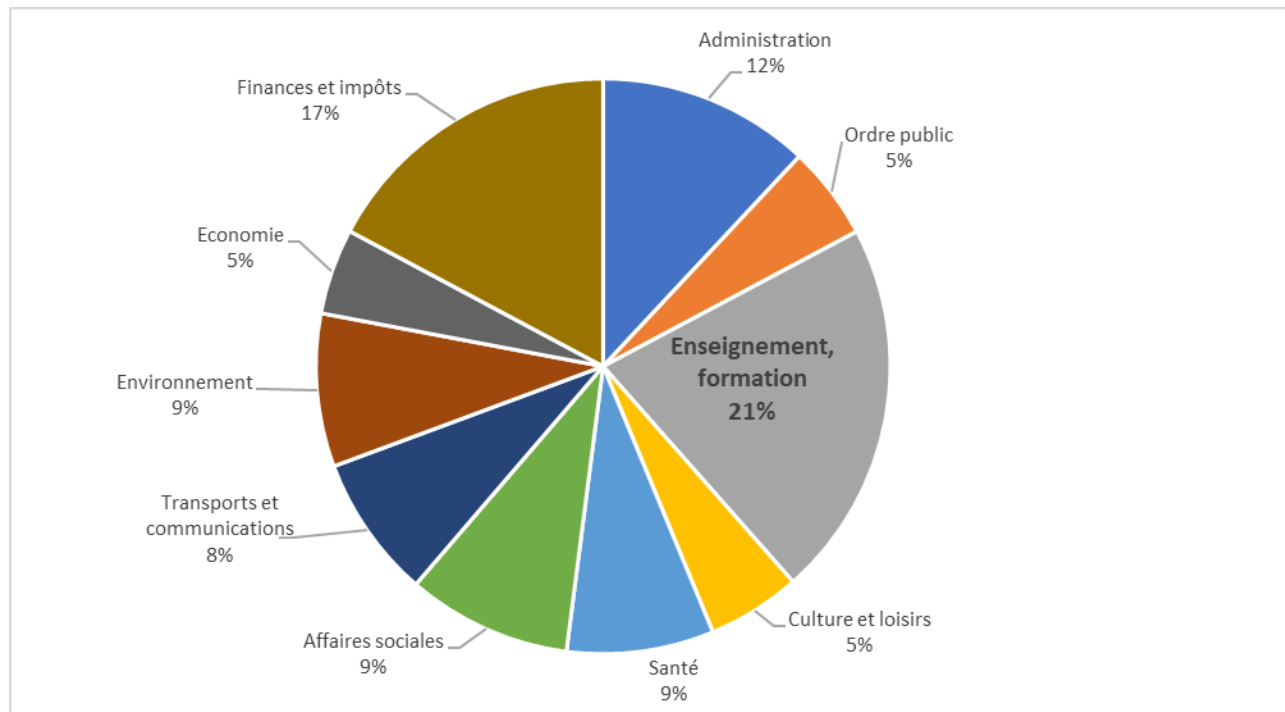
3. Evolution du résultat net par dicastère

On constate des augmentations pratiquement dans tous les dicastères sauf pour le dicastère de la culture et des loisirs

Budget de fonctionnement	Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021	Différences par rapport aux comptes 2019	%	Différences par rapport au budget 2020	%
Administration	2'501'037.99	2'791'980.00	3'050'860.00	549'822.01	21.98	258'880.00	9.27
Ordre public	633'682.13	744'790.00	796'680.00	162'997.87	25.72	51'890.00	6.97
Enseignement - formation	8'104'302.78	9'336'080.00	9'869'260.00	1'764'957.22	21.78	533'180.00	5.71
Culture et loisirs	1'657'537.49	1'814'800.00	1'793'030.00	135'492.51	8.17	-21'770.00	-1.20
Santé	3'602'906.60	3'970'250.00	4'095'430.00	492'523.40	13.67	125'180.00	3.15
Affaires sociales	3'360'166.85	3'489'470.00	3'693'070.00	332'903.15	9.91	203'600.00	5.83
Transports et communications	2'972'626.76	3'243'040.00	3'300'920.00	328'293.24	11.04	57'880.00	1.78
Environnement	491'363.34	426'940.00	488'750.00	-2'613.34	-0.53	61'810.00	14.48
Economie	485'104.33	744'940.00	887'880.00	402'775.67	83.03	142'940.00	19.19
Finances et impôts	-28'569'342.31	-26'724'280.00	-27'331'670.00	1'237'672.31	4.33	-607'390.00	2.27
Bénéfice / Perte	-4'760'614.04	-161'990.00	644'210.00	5'404'824.04		806'200.00	

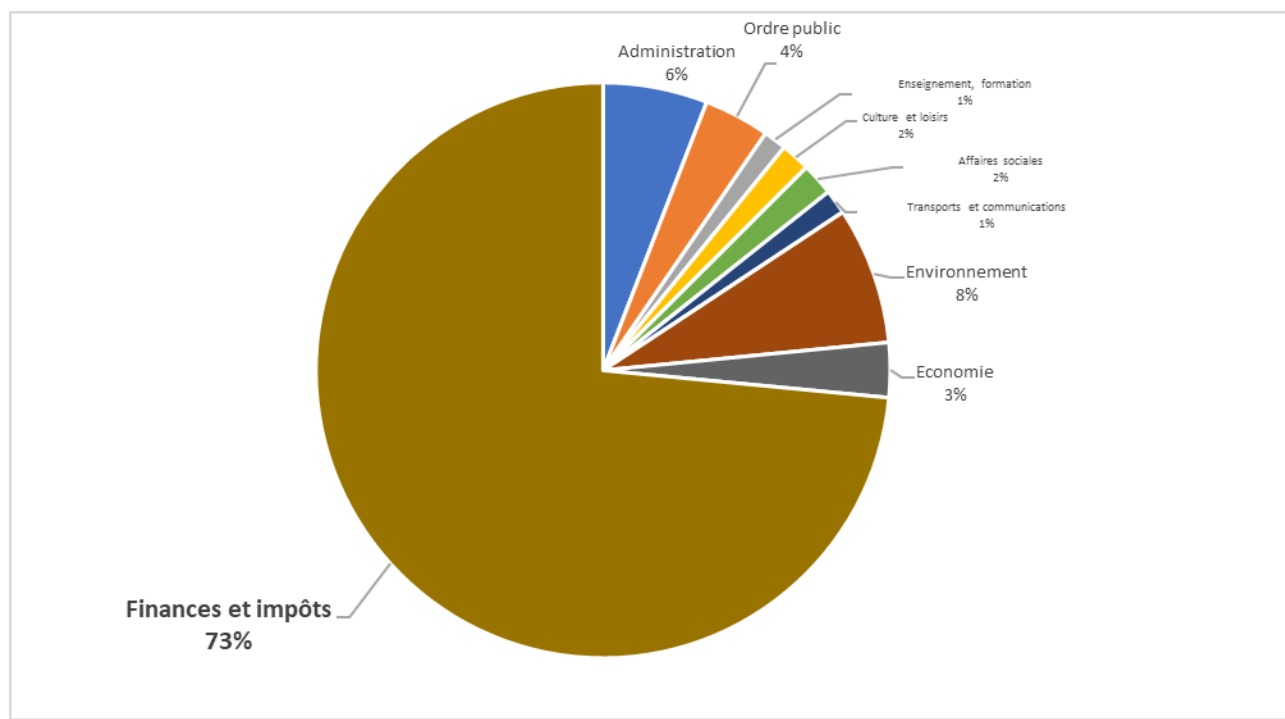
4. Répartition des charges par dicastère

A l'instar des budgets précédents, les charges les plus importantes sont enregistrées dans les dicastères de l'enseignement avec 21% (22% au budget 2020), des finances et impôts avec 17% (14% au budget 2020) et de l'administration avec 12% (identique au budget 2020).



5. Répartition des revenus par dicastère

Les revenus du dicastère des finances et impôts, présentent les ressources les plus importantes: 73% (74% au budget 2020) du total des revenus. S'agissant des revenus liés au dicastère de la protection et de l'aménagement de l'environnement, ils représentent 8% comme au budget 2020.



6. Evolution des charges par nature

Le chapitre des amortissements enregistre la plus forte progression: +54.94%. Vient ensuite le chapitre des charges de personnel avec une augmentation de 8.25%. Les subventions accordées augmentent de 4.99% et les participations à des collectivités de 4.57%. Les biens, services et marchandises augmentent en revanche seulement de 1.43%. Le poste des intérêts diminue de 0.54%.

	Budget 2021	Budget 2020	Ecart en francs	Ecart en %
30 Charges de personnel	9'852'100	9'100'940	751'160	8.25
31 Biens, services et marchandises	8'508'180	8'388'050	120'130	1.43
32 Intérêts passifs	736'000	740'000	-4'000	-0.54
33 Amortissements	5'335'490	3'443'600	1'891'890	54.94
35 Participations à des collectivités publiques	15'867'200	15'174'450	692'750	4.57
36 Subventions accordées	4'116'840	3'921'350	195'490	4.99
39 Imputations internes	5'000'040	4'889'710	110'330	2.26
Totaux	49'415'850	45'658'100	3'757'750	8.23

7. Evolution des revenus par nature

La plus forte progression se situe dans la nature «prélèvements aux réserves» avec 282.17% d'augmentation. Les revenus des biens progressent de 9.47%. Les chapitres des contributions, émoluments, taxes augmentent de 2.47%, les recettes sans affectation de 2.27%, les dédommagements de collectivités de 2.80%. S'agissant des revenus d'impôts, ils progressent de seulement 2.61% (7.54% au budget 2020 et 4.46% au budget 2019).

	Budget 2021	Budget 2020	Ecart en francs	Ecart en %
40 Impôts	28'576'050	27'849'650	726'400	2.61
42 Revenus de biens	1'414'380	1'292'020	122'360	9.47
43 Contributions, émoluments, taxes	7'628'790	7'444'820	183'970	2.47
44 Recettes sans affectation	533'440	521'620	11'820	2.27
45 Dédommagements de collectivités	2'215'310	2'154'940	60'370	2.80
46 Subventions	938'630	1'022'330	-83'700	-8.19
48 Prélèvement sur les financements spéciaux	2'465'000	645'000	1'820'000	282.17
49 Imputations internes	5'000'040	4'889'710	110'330	2.26
Totaux	48'771'640	45'820'090	2'951'550	6.44

8. Evolution des charges nettes

Evolution des charges entre le budget 2021 et 2020 sans les imputations internes et mouvement des réserves					
Budget de fonctionnement	Budget 2021	Budget 2020	Ecart en francs	Ecart en %	Comptes 2019
Charges	41'950'810	40'123'390	1'827'420	4.55	37'245'856

<i>Historique évolution des charges entre le budget 2020 et 2019 sans les imputations internes et mouvement des réserves</i>					
Budget de fonctionnement	Budget 2020	Budget 2019	Ecart en francs	Ecart en %	Comptes 2018
Charges	40'123'390	37'632'290	2'491'100	6.62	36'247'347

On constate que l'évolution des charges nettes est moins importante que dans le budget précédent.

9. Evolution des revenus nets

Evolution des revenus entre le budget 2021 et 2020 sans les imputations internes et mouvement des réserves					
Budget de fonctionnement	Budget 2021	Budget 2020	Ecart en francs	Ecart en %	Comptes 2019
Revenus	41'306'600	40'285'380	1'021'220	2.53	42'374'728

<i>Historique évolution des revenus entre le budget 2020 et 2019 sans les imputations internes et mouvement des réserves</i>					
Budget de fonctionnement	Budget 2020	Budget 2019	Ecart en francs	Ecart en %	Comptes 2018
Revenus	40'285'380	37'877'670	2'407'710	6.36	40'917'368

L'évolution des revenus nets est moins importante que pour le budget précédent.

C. BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Les dépenses brutes d'investissements sont fixées à 28 266 550 francs. Après déduction des recettes d'investissements, évaluées à 8 958 940 francs, les dépenses nettes d'investissements planifiées atteignent 19 307 610 francs.

Budget des investissements	Budget 2021	Budget 2020	Ecart en francs	Ecart en %	Comptes 2019
Dépenses	28'266'550	29'063'760	-797'210	-2.74	12'465'739.15
Recettes	8'958'940	10'178'180	-1'219'240	-11.98	1'052'023.25
Dépenses nettes	19'307'610	18'885'580	422'030		11'413'715.90

Catégories		Dépenses brutes	Recettes brutes	Dépenses nettes
I	Travaux en cours - crédits votés	16'496'550	8'942'940	7'553'610
II	Nouveaux crédits d'investissements : Messages 114 à 123	1'305'000	16'000	1'289'000
III	Montants d'intention	10'465'000		
		28'266'550	8'958'940	19'307'610

Les investissements sont les suivants:

- 020 Administration générale: le budget tient compte du report de crédit pour la participation au concours pour le bâtiment administratif et les espaces publics (50 000 francs), du report de crédit pour l'inventaire et le classement du fonds d'archives (100 000 francs) ainsi qu'un montant d'intention pour l'étude du site du bâtiment administratif actuel (100 000 francs);
- 110 Police: un montant d'intention de 50 000 francs est prévu pour l'acquisition d'horodateurs;
- 1410 Police du feu: le budget prévoit le report du crédit pour la participation au remplacement du camion échelle (210 250 francs);
- 290 Enseignement: le budget tient compte du report du solde de la dépense pour la construction de l'école des Pléiades de 800 000 francs et 158 000 francs pour les solde des subventions attendues ainsi que d'un montant d'intention pour des travaux de rénovation à l'école du Bourg (100 000 francs).
- 2190 AES: Il est prévu le report d'un montant de 50 000 francs pour l'étude de la transformation de la Châteloise. Un montant d'intention pour les travaux de transformation de la Châteloise (1 500 000 francs dépenses 2021 sur un montant total d'investissement estimé à 6 950 000 francs) est également prévu;
- 340 Sport: un nouveau crédit est proposé pour la réfection de la toiture du bâtiment exploité par le Tennis club (64 000 francs, Message no 114). Le budget prévoit le report des crédits pour les études du bâtiment multisports (150 000 francs) et des vestiaires de la patinoire (200 000 francs), il prévoit également le report des honoraires pour l'assainissement du bassin de la piscine et de l'enveloppe du bâtiment (100 000 francs) ainsi que le report de la participation au Park4all (151 700 francs). Les montants d'intention pour la construction du bâtiment multisport (1 500 000 francs dépenses 2021 sur un total d'investissement estimé à 10 500 000 francs), pour la construction des nouveaux vestiaires de la patinoire (100 000 francs dépenses 2021 sur un total d'investissement estimé à 2 100 000 francs), ainsi qu'un montant de 100 000 francs (dépenses 2021 sur un total d'investissement estimé à 7 000 000 francs) pour l'assainissement du bassin de la piscine et de l'enveloppe du bâtiment;
- 620 Routes communales: quatre nouveaux crédits sont proposés, à savoir deux crédits pour la construction de trottoirs, à la route du Dally (270 000 francs, Message no 115) et à la route de Montreux, secteur PPE la Fontaine (140 000 francs, Message no 116), un crédit pour la démolition et la reconstruction du pont à la route de la Léchère (150 000 francs, Message no 117) et le dernier crédit pour le remplacement de la balayeuse (105 000 francs, Message no 118). Le

budget tient compte également du report de la dépense pour l'étude du Pont de la Péralla pour 70 000 francs, du report de la dépense pour la création du parking de covoiturage à la route de Vevey (665 000 francs), du report de la dépense pour la réfection et l'élargissement du chemin de la Léchère de 175 000 francs, du report de la participation à l'aménagement routier et piétonnier du secteur de la nouvelle Gare pour 2 290 000 francs, du report de la dépense pour la construction d'un trottoir à la route de Montreux pour 85 000 francs, du report de la dépense pour la réfection du pont des Planches à la route de la Bria pour 63 000 francs, du report de la réfection du mur, de la barrière et du revêtement de la ruelle du Pont pour 285 000 francs, du report de la réfection et de la maintenance du pont à la route de la Cascade pour 90 000 francs, du report du crédit d'étude pour le projet de construction du parking à la route du Lac Lussy pour 25 000 francs, du report de la dépense pour l'aménagement routier de la Traversée des Paccots pour 2 500 000 francs. Six montants d'intention sont inscrits. Il s'agit d'un montant de 2 500 000 francs (dépenses 2021 sur un crédit estimé à 5 300 000 francs) pour le réaménagement de la route du Lac Lussy, d'un montant de 1 000 000 francs pour la réalisation d'un parking à la route du Lac Lussy, d'un montant de 100 000 francs pour l'étude d'un bâtiment pour l'édilité aux Paccots, d'un montant de 200 000 francs (dépenses 2021 sur un crédit estimé à 435 000 francs) pour l'adaptation des arrêts de bus, d'un montant de 1 200 000 francs pour l'assainissement OPB et d'un montant de 100 000 francs pour l'étude du réaménagement de la route de la Coula;

- 700 Approvisionnement en eau: Plusieurs reports de dépenses sont prévus. Pour les dépenses les plus importantes, il s'agit des travaux de l'interconnexion avec l'AVGG et la commune de Remaufens pour un montant de 1 000 000 francs et du remplacement des conduites de la traversée des Paccots pour un montant de 1 100 000 francs. Les reports de crédit pour d'autres secteurs comme à la route de Vevey et avenue de la Gare, dans le secteur de la Gare, à la route de la Cierne aux Paccots, au chemin de la Léchère, à la route de Monteux, à la Racca, sont aussi prévus. Un montant d'intention est inscrit en recettes d'investissements pour l'encaissement des charges de préférence correspondant aux 50% des taxes de raccordement pour un total de 2 560 000 francs. Quant aux recettes liées aux taxes de raccordement, elles ont été estimées sur une moyenne des cinq dernières années et sont prévues à hauteur de 280 000 francs. Deux montants d'intention sont prévus pour le remplacement de conduites à savoir, au chemin de la Léchère (100 000 francs) et entre la route de la Péralla et le giratoire des Bains (170 000 francs) En dernier lieu, un montant d'intention est prévu pour des déviations de conduites dans divers secteurs (80 000 francs);
- 710 Protection des eaux: un nouveau crédit est demandé. Il s'agit de la mesure PGEE 5.1 à la Cierne (140 000 francs, Message no 119) Les reports concernent principalement les mesures prévues au PGEE pour les objets et secteurs suivants: en Fossiaux: collecteurs et bassins; le Lussy, Fossiaux: bassins de rétention; secteur des Braseyres: création de rétention; Secteur Gare: construction collecteurs, route de Vevey: création bassin; PAD 40 Fruence Nord: équipement de la zone; Prautey; Mesure 6.9 raccordement bâtiments hors zone, Montmoirin: Mesure 6.10 raccordement bâtiments hors zone. Comme pour la distribution de l'eau, un montant de 3 080 000 francs est prévu en recettes d'investissements pour l'encaissement des charges de préférence correspondant aux 50% des taxes de raccordement. Quant aux recettes liées aux taxes de raccordement, elles ont été estimées sur une moyenne des 5 dernières années et sont prévues à hauteur de 400 000 francs; Deux montants d'intention sont prévus d'une part pour la Mesure PGEE 6.1 aux Rosalys (300 000 francs) et d'autre part pour l'acquisition d'un véhicule de terrain (40 000 francs);
- 720 Gestion des déchets: le budget prévoit le report du crédit d'investissement de 162 000 francs pour l'acquisition et l'installation de puits à ordures ménagères;
- 740 Cimetière: le budget prévoit un montant d'intention de 100 000 francs pour un nouveau columbarium;
- 750 Correction des eaux, endiguement: un nouveau crédit est demandé. Il s'agit d'un crédit pour la réfection de la tête d'entrée du ruisseau à la route de la Cascade (70 000 francs, Message no 120). Le budget prévoit également les reports pour les travaux de la revitalisation du ruisseau du Tatrel (net – 285 900 francs) et pour l'assainissement du cours d'eau de la Cierne des Paccots (net – 62 000 francs);

- 790 Aménagement du territoire: outre le report des dépenses liées au solde des constatations nature forestière en lien avec le PAL (50 000 francs) et du PAD 34 du secteur Flumeau (140 000 francs), le budget prévoit un montant d'intention pour le PAD Grand Clos (75 000 francs);
- 810 Forêts: un nouveau crédit est demandé. Il s'agit d'un crédit pour le remplacement de la jeep du service (50 000 francs, Message no 122). Le budget prévoit un montant d'intention de 550 000 francs pour le remplacement du tracteur forestier;
- 9420 Patrimoine financier: deux nouveaux crédits sont demandés. Il s'agit d'une part d'un crédit pour le remplacement du chauffage à bois du chalet des Pueys (220 000 francs, Message no 121) et d'autre part d'un crédit pour l'acquisition d'une nacelle pour les services communaux (80 000 francs, Message no 123). Le budget prévoit les reports des crédits votés de 20 000 francs pour la réfection de la cabane de Bon Riau, un montant de 50 000 francs pour la délégation de compétence pour les transactions immobilières, un montant de 65 000 francs pour l'étude de transformation de l'ancienne école de Fruence, un montant de 37 960 francs (net) pour le changement de captage et conduite au chalet de la Bria).

D. CALCUL DE LA MARGE D'AUTOFINANCEMENT

Budget des investissements 2021			
BUDGET DES INVESTISSEMENTS		BUDGET DE FONCTIONNEMENT	
	Recettes	Excédent de charges	-644'210
Dépenses brutes	8'958'940	+ amortissements obligatoires	2'254'680
28'266'550	Investissements nets	+ amortissements financiers	615'810
	19'307'610	+ amortissements par les réserves	2'465'000
		- prélèvements aux réserves	2'465'000
		Autofinancement	2'226'280

FINANCEMENT	
Investissements nets	Autofinancement
	2'226'280
19'307'610	Financement par emprunts bancaires
	17'081'330

Degré d'autofinancement =	Autofinancement	2'226'280	
	Investissements nets	19'307'610	11.5%

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal soumet au Conseil général pour approbation le budget de fonctionnement et le budget des investissements de la Commune de Châtel-St-Denis pour l'exercice 2021, selon les projets d'arrêtés annexés.

Châtel-St-Denis, octobre 2020

Le Conseil communal

Annexes: - Projets d'arrêtés

Message no 113 du Conseil communal au Conseil général

Objet Budget 2021 – Budget de fonctionnement – Vote final

- PROJET -

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- le Message no 113 du Conseil communal, du 27 octobre 2020;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

Le budget de fonctionnement de la Ville de Châtel-St-Denis pour l'exercice 2021 est approuvé.
Il se présente comme suit:

Total des charges: Fr. 49'415'850.00

Total des revenus: Fr. 48'771'640.00

Résultat (perte) Excédent de charges: Fr. 644'210.00

Châtel-St-Denis, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Secrétaire:

Le Président:

Nathalie Defferrard Crausaz

Jérôme Lambercy

Message no 113 du Conseil communal au Conseil général

Objet Budget 2021 – Budget des investissements – Vote final

- PROJET -

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- le Message no 113 du Conseil communal, du 27 octobre 2020;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

Le budget des investissements de la Ville de Châtel-St-Denis pour l'exercice 2021 est approuvé.

Il se présente comme suit:

Dépenses brutes: Fr. 28'266'550.00 (ce montant comprend les dépenses des investissements en catégorie I, II et III)
Recettes brutes: Fr. 8'958'940.00 (ce montant comprend les recettes des investissements en catégorie I, II et III)
Dépenses nettes: Fr. 19'307'610.00

Article 2

Le montant des dépenses nettes pour les investissements en catégorie I, déjà votés, s'élève à 7 553 610 francs (16 496 550 francs de dépenses brutes et 8 842 940 francs de recettes brutes).

Article 3

Le Conseil communal est autorisé à réaliser les nouveaux investissements, en catégorie II, suivants:

2020.114.340	Sport – Bâtiments – Réfection de la toiture du bâtiment exploité par le Tennis club (Message no 114)	Fr. 64'000.00
	Ces travaux seront financés par un emprunt bancaire amorti selon les prescriptions légales.	
2020.115.620	Route du Dally – Construction d'un trottoir (Message no 115)	Fr. 270'000.00
	Ces travaux seront financés par un emprunt bancaire amorti selon les prescriptions légales.	
2020.116.620	Route de Montreux – Construction d'un trottoir secteur PPE la Fontaine (Message no 116)	Fr. 140'000.00
	Ces travaux seront financés par un emprunt bancaire amorti selon les prescriptions légales.	
2020.117.620	Chemin de la Léchère – Démolition et reconstruction du pont (Message no 117)	Fr. 150'000.00
	Ces travaux seront financés par un emprunt bancaire amorti selon les prescriptions légales.	

2020.118.620	Service de la voirie – Remplacement balayeuse (Message no 118)	Fr. 105'000.00
	Ce remplacement sera financé par un prélèvement à la réserve « véhicules » et amorti simultanément.	
2020.119.710	La Cierne – Mesure PGEE 5.1 (Message no 119)	Fr. 140'000.00
	Ces travaux seront financés par un emprunt bancaire amorti selon les prescriptions légales.	
2020.120.750	Route de la Cascade – Réfection tête entrée du ruisseau (Message no 120)	Fr. 70'000.00
	Ces travaux seront financés par un emprunt bancaire amorti selon les prescriptions légales.	
2020.122.810	Service de la forêts – Remplacement jeep (Message no 122)	Fr. 50'000.00
	Ce remplacement sera financé par un prélèvement à la réserve « véhicules » et amorti simultanément.	
2020.121.9420	Chalet des Pueys – Remplacement chauffage à bois (Message no 121)	Fr. 220'000.00
	Ces travaux seront financés par un emprunt bancaire amorti selon les prescriptions légales.	
2020.123.9420	Services communaux – Acquisition d'une nacelle (Message no 123)	Fr. 80'000.00
	Cette acquisition sera financée par un emprunt bancaire amorti selon les prescriptions légales.	
	Total des dépenses nettes d'investissements 2021, en catégorie II	Fr. 1'289'000.00

Article 4

Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires au financement de ces investissements.

Article 5

Le Conseil communal est autorisé à procéder, au cours de l'année 2021, à des ponts de trésorerie communale jusqu'à un montant maximal de 1 134 000 francs suisses (1 289 000 francs total investissements nets – 155 000 financé par prélèvement aux réserves fonds propres).

Article 6

Chacun des crédits d'investissement prévus à l'article 3 peut faire l'objet d'un referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Article 7

Le Conseil général prend acte des projets d'investissement (en intention) de la Ville de Châtel-St-Denis, en catégorie III, pour un montant en dépenses de 10 465 000 francs et en recettes de 0 franc résultant sur un excédent de dépenses de 10 465 000 francs, qui pourront faire l'objet d'un Message dans le courant de l'année 2021.

Châtel-St-Denis, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Secrétaire:

Le Président:

Nathalie Defferrard Crausaz

Jérôme Lambercy